



**Amincissement et Raffermissement de la silhouette par ultrasons**

# Constat d'Huissier

**Maître Sandrine MANCEAU**

*Huissier de Justice*  
130, rue Saint-Charles  
75015 PARIS

☎ : 01.45.77.43.99 - Fax. 01.45.75.20.32

**SECOND ORIGINAL**



## **PROCES-VERBAL DE CONSTAT**

**L'AN DEUX MILLE TROIS  
ET LE VINGT DEUX OCTOBRE**

**A LA REQUETE DE :**

L'INSTITUT CELLUSONIC, SARL au capital de 7623 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le n°B 438 624 751, dont le siège social est sis au 98 rue du Théâtre 75015 PARIS, agissant poursuites et diligences en la personne de son gérant, Monsieur FEFER Franck, y domicilié es qualité.

Elisant domicile en mon Etude.

**LEQUEL M'EXPOSE EN LA PERSONNE DE MONSIEUR FRANCK FEFER :**

Que dans le cadre de son activité, la société requérante a mis au point une technique révolutionnaire destinée à l'amincissement par ultrasons.

Qu'elle souhaite démontrer l'efficacité de cette méthode.

Que conséquemment elle souhaite que les mensurations de quatre de ses clients, lesquels se sont portés volontaires pour suivre ce programme amincissant, soient constatées par Officier Ministériel préalablement au démarrage de l'expérience, afin de permettre de procéder à la comparaison des résultats obtenus à l'issue d'une période de six semaines.

Qu'elle me requiert de me transporter dans ses locaux à cette fin.

**C'EST POURQUOI, DEFERANT A CETTE REQUISITION**

**J'AI, SANDRINE MANCEAU, HUISSIER DE JUSTICE A LA RESIDENCE DE PARIS XV<sup>ème</sup>, Y DEMEURANT 130 RUE SAINT-CHARLES, SOUSSIGNEE,**

Me suis rendue ces jour, mois et an que dessus à PARIS 75015, 98 rue du Théâtre, où là étant à 11.15 heures dans les locaux de la société requérante, j'ai rencontré :

-Monsieur FEFER Franck, gérant de l'Institut Cellusonic,  
ainsi qu'il s'est à moi déclaré et en présence duquel j'ai aux suivantes constatations procédé :

Monsieur FEFER m'informe que les quatre clients volontaires présents lors de mon intervention, se sont engagés à se rendre une fois par semaine à l'Institut, pendant six semaines, pour que des séances d'aspiration palper-rouler associée à des ultrasons, incluses dans le programme amincissant, leur soit prodiguées.

Le premier volontaire est Monsieur SABBATH Franck ainsi déclaré. Il me précise être né le 5 décembre 1968 à PARIS 12, mesurer 1m70 et ne pas avoir de frère jumeau.

Monsieur FEFER me présente une balance de marque TANITA, TBF-538. Afin de vérifier l'exactitude des poids qui seront relevés ultérieurement par mes soins, il est disposé sur cette balance deux bidons de 500 ml. Je constate que la balance indique un poids de 1 kg.

Monsieur SABBATH, uniquement vêtu d'un caleçon, monte alors sur ladite balance : le poids indiqué est 86,2 kg.

Je procède ensuite à la mesure de sa taille, au point le plus large, et relève 101.5 cm.

Monsieur FEFER me déclare, au vu de ces précisions, que Monsieur SABBATH devrait, à la fin du programme, voir son tour de taille diminué de 8 cm et avoir perdu 4 à 5 kg.

La deuxième volontaire se présente : Madame COHEN Sabine, née AMIEL le 8 février 1970 à BOULOGNE BILLAN COURT.

Elle me déclare ne pas avoir de sœur jumelle et mesurer 1,63 m.

Ayant changé de salle et une nouvelle balance m'étant présentée, je procède sur cette dernière aux mêmes vérifications que précédemment.

Après qu'elle soit montée sur la balance en sous-vêtements, je constate que le poids de Madame COHEN est de 58,1 kg.

Son tour de taille, au point le plus large, est de 90 cm.

Monsieur FEFER prévoit une perte de 7 cm de tour de ventre et une diminution de poids 3,5 kg à la fin de programme pour Madame COHEN, au vu des informations ci-dessus constatées.

La troisième volontaire est Madame GUNTHER Nathalie, née COHEN le 10 juin 1962 à TOULOUSE qui me déclare mesurer 1.73 m et ne pas avoir de sœur jumelle.

Comme précédemment je procède au relevé de ses mesures : le poids affiché sur la balance est de 64.1 kg, son tour de taille, au plus large, de 90 cm.

Monsieur FEFER, informé de ces mensurations, prévoit une diminution de 5cm de tour de ventre et une perte de poids de 2.5 kg.

Madame KOSKAS Martine, née DRAY le 28 avril 1966 à PARIS 10°, est la quatrième personne volontaire. Elle me déclare mesurer 1.65 cm et ne pas avoir de sœur jumelle.

Les mensurations relevées par mes soins sont :

-poids : 72.80 kg

-tour de taille : 95.5 cm

-tour de cuisse droite : 66.30 cm

étant précisé que ces deux dernières mesures ont été prises au point le plus large.

Monsieur FEFER me communique alors ses prévisions de résultat, à savoir :

Diminution de 3cm de tour de cuisse, de 7 cm de tour de ventre et une perte de poids de 5kg.

Je joins au présent copie des extraits de naissance, issus du livret de famille de chacune des quatre personnes volontaires indiquées ci-dessus, qui m'ont été remises postérieurement à mon intervention.

Mes constatations étant terminées, je me suis retirée et ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir tout le droit qu'il appartiendra.

**SOUS TOUTES RESERVES  
DONT ACTE**

